

25 Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60

DGA – Patrimoine public et environnement –
Service parc automobile

**CESSION D'UN VÉHICULE A
LA SOCIETE GRUCHALA SP.ZO.O**

N° 2026- D - 137

Le **PRESIDENT** de la **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION** de **GRANDANGOULEME**,

Vu, le code général des collectivités territoriales,

Vu, la délibération du conseil communautaire portant délégation d'attributions au président,

Vu, l'arrêté n°99 du 23 mars 2022 de Monsieur le Président subdéléguant à Monsieur Gérard DEZIER, en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération susvisée,

DECIDE

Article 1^{er} – Suite à une mise en vente par un cabinet d'expertise, est approuvée la cession du véhicule dont les caractéristiques sont les suivantes :

Libellé	Numéro d'immatriculation	Prix proposé TTC	Numéro d'inventaire	Date d'achat	Valeur d'achat	Valeur nette comptable 24/03/2026
Benne Renault Premium	EN-439-PD	950 €	DCHET2015RE PRI061(lève-conteneur)DCH ET2007REPRI014 (chassis)DCHE T2007REPri015 (carrossage)	05/07/2007	174 822,44€	0 €
Balayeuse de voirie Renault Midlum	BV-853-WF	10 350 €	BPPAL2012RE PRI077 à BPPAL2012RE PRI081	30/07/2010	163 771,92 €	0 €

La société Gruchala SP.ZO.O-Aleja Brzozowa 16 89 600 CHOJNICE, se porte acquéreur du véhicule au prix de 11 300 €.

Article 2 – La recette est inscrite au budget principal – article 775 – rubrique 020.

Article 3 - Monsieur le directeur général des services et Monsieur le comptable assignataire de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 21 AVR. 2026
Pour le Président,
Le Vice-Président,



Gérard DEZIER

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le 21 AVR. 2026
Publié ou notifié,
Le 21 AVR. 2026